

Appel d'offres n°AO-13-2024
**Concernant la gestion multi technique complète des bâtiments de l'Agence
Nationale de Règlementation des Télécommunications y compris la fourniture
des pièces de rechange**

Note de clarification n°2

à la suite de demandes d'éclaircissements
soumises par des candidats

(Ce document comporte deux (02) pages y compris la présente)

Suite au lancement de l'appel d'offres cité ci-dessus, l'ANRT a été destinataire de demande d'éclaircissement.

En réponse, et en application de la réglementation en vigueur, l'ANRT met à la disposition des candidats, sur les sites Web : www.marchespublics.gov.ma et www.anrt.ma (rubrique : Appel d'offres), la présente **Note de clarification n°2**. Nous vous invitons à **visiter régulièrement lesdits sites** afin de prendre connaissance des clarifications ou compléments publiés concernant l'appel d'offres cité ci-dessus.

Il est rappelé que seuls les éléments contenus dans cette Note et dans les éventuelles réponses écrites communiquées par l'ANRT devront être pris en compte par les candidats dans la préparation de leurs soumissions au présent appel d'offres, **à l'exclusion de toute déclaration orale**.

Les réponses, fournies ci-après, concernent strictement et exclusivement le présent appel d'offres. Elles ne peuvent, en aucun cas, être étendues à d'autres sujets ou thématiques ou appels d'offres.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

**Chef de la Division des Achats
et de la Logistique**


Rachid AOUINE



21 MAI 2024



Appel d'offres n°AO-13-2024
Concernant la gestion multi technique complète des
bâtiments de l'Agence Nationale de Règlementation des
Télécommunications y compris la fourniture des pièces de
rechange

Note de clarification n°2

Question	Réponse ou complément de l'ANRT
Faisant référence à l'article 7 du règlement de la consultation, je vous prie de nous préciser si les fiches techniques doivent joindre le tableau des marques proposés, si oui nous indiquer les articles qu'on doit déposer leurs fiches techniques.	<p>Les fiches techniques (datasheets) sont exigées, uniquement, pour les articles suivants :</p> <p>Batteries :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Bloc de Batteries de compensation Poste transfo (50Kva/CTM20-440).▪ Batterie démarrage Groupe Electrogène (12v/165Ah).▪ Bloc de Batteries Onduleur (32 éléments). <p>Protection incendie :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Extincteur CO2 (2 kg).▪ Extincteur CO2 (6 kg).▪ Extincteur CO2 (1 Kg) pour véhicule.▪ Robinet d'incendie armé (RIA). <p>Climatisation - Unités autonomes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Split Inverter 9000 Btu.▪ Split système cassette Inverter 36000 Btu.▪ Climatiseur mobile d'appoint 9000 Btu.

Chef de la Division des Achats
et de la Logistique

Rachid AOUINE



21 MAI 2024

